GREFFE
du Tribunal de Commerce de
SAINT-NAZAIRE
BP 274 44616 ST-NAZAIRE CEDEX
CCP NANTES 289-06 D
ACCES MINITEL: 08.36.29.11.11
TEL:0240225232- FAX:0240667360

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

! Société Anonyme
! OUEST PARTENAIRES AUDIT
! 33 AVENUE DU BOIS D'AMOUR
! B.P. 89
!
! 44502 LA BAULE

Dépôt effectué par :

! Société Anonyme
! OUEST PARTENAIRES AUDIT
! 33 AVENUE DU BOIS D'AMOUR
! B.P. 89
!
! 44502 LA BAULE

Numéro RCS : SAINT-NAZAIRE B 313 997 975 <3153/1978B00102>

! Pièces déposées le 19/05/2000 Numéro : 201000

! P.V. D'ASSEMBLEE du 26/04/2000
! - DEMISSION ADMINISTRATEUR

REFERENCE TARIFAIRE: décret du29 AVRIL 1988 modifié, numéro 61 de la nomenclature: 5 TAUX DE BASE + FRAIS POSTAUX et TVA

Le Greffier,

OUEST PARTENAIRES AUDIT
Société anonyme au capital de 300 000 francs
Siège social : 33, avenue du Bois d'Amour
LA BAULE (Loire Atlantique)

313 997 975 R.C.S. SAINT NAZAIRE

COPIE CERTIFIEE CONFORME

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SAINT-NAZAIRE
DEPOT ENREGISTRÉ LE : 19.5.00
NUMÉRO : 200 1000

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 26 AVRIL 2000

L'an deux mille, et le vingt six Avril à neuf heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social,

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Mr Alain BROCHOIRE préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

Mr Patrick POUYET et Mr Bernard BAUDOT, les deux actionnaires, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Mr Charles-André POYET-POULET est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 998 actions sur les 1 000 composant le capital, soit plus du quart des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les statuts de la société,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires, ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- le rapport du conseil d'administration,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du conseil d'administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des

actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un administrateur,
- Pouvoirs à donner,
- Questions diverses.

Le président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale accepte la démission de Mr Charles-André POYET-POULET de sa fonction d'administrateur.

Le nombre d'administrateurs, après cette démission, étant de trois, l'assemblée générale décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur des présentes ou d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président
Alain BROCHOIRE

Le Secrétaire
Charles-André POYET-POULET

Les Scrutateurs
Patrick POUYET

Bernard BAUDOT